



Dette reclamer par telephone

Par **gavroche**, le **09/10/2008** à **09:53**

on me reclame une somme de 11500 euro par telephone avec menace de bloquer mes comptes si je n envoie pas la somme en cheque a raison de 240 euro par mois cette dette date de 1997 suite a la vente de ma maison par adjudication il sagit dune cuisine que doige faire merci d avance

Par **gloran**, le **09/10/2008** à **17:57**

Bonjour,

Conformément à l'article L137-2 du code de la consommation, la dette est prescrite (2 ans).

Je vous suggère d'envoyer un courrier en recommandé AR signalant la prescription et les mettant en demeure de cesser tout harcèlement (notamment appels malveillants article 222-16 code pénal) sous peine de poursuites judiciaires.

Evidemment, rien à payer.